Communiqué de presse

Paris, le 31 octobre 2020,

CCI France et le Conseil du Commerce de France appellent conjointement les pouvoirs publics à autoriser immédiatement tous les commerces de proximité à ouvrir sur rendez-vous

Les représentants des commerçants que sont les CCI et le CdCF rappellent que les commerçants veulent travailler et demandent que soit autorisée en urgence l'ouverture des petits commerces sur rendez-vous.

Afin de maintenir une activité, cette solution pourrait être mise en place dans les meilleurs délais, aux côtés des autorisations d'exercer par retrait de commande et livraison à domicile.

CCI France et le CdCF demandent que l'autorisation de sortie intègre au plus vite ce motif pour les commerces proposant à la vente des produits considérés comme n'étant pas de première nécessité.

Cette mesure, respectueuse des exigences sanitaires, constituerait une première réponse, **avant réouverture complète avec application stricte des protocoles dans les 15 jours.**

CCI France et le CdCF appellent ainsi le Gouvernement à faire confiance à la responsabilité des commerçants et chefs d'entreprise.

.

Contact presse CCI France : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

Contact presse CdCF : Corinne Chautemps T.06.21.01.69.97 - cchautemps@cdcf.com